

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,  
C'EST MON AFFAIRE !



mon métier:  
↳ **carreleur**

# Je travaille bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire !

Selon ce que je dois faire, je porte :

- 1 casquette de sécurité
- 2 vêtements de travail
- 3 gants
- 4 protection des genoux
- 5 chaussures de sécurité
- 6 bottines en caoutchouc
- 7 masque de protection respiratoire
- 8 lunettes de protection
- 9 protection antibruit



# Produits chimiques: je me protège

J'apprends à reconnaître les pictogrammes de danger et je me protège des produits chimiques.

Je m'informe des dangers des produits (étiquettes) et je privilégie les moins dangereux, avec un label environnemental.



Irritant



Dangereux pour  
l'environnement



Corrosif

## Environnement de travail: je me protège



J'utilise des matériaux qui produisent moins de poussières et des équipements avec système d'aspiration intégrée ou d'arrosage.



Je me protège des poussières et du bruit lors des travaux de préparation (découpe, ponçage) en portant mes EPI. Je m'assure que les personnes autour de moi sont également protégées.

# Je limite

## les postures inconfortables

J'utilise  
des équipements  
pour gagner  
en confort  
de travail  
et protéger  
mes genoux.



Je m'organise  
pour ne pas rester  
dans la même  
position.  
Je nettoie et j'évite  
l'encombrement  
de ma zone  
de travail.

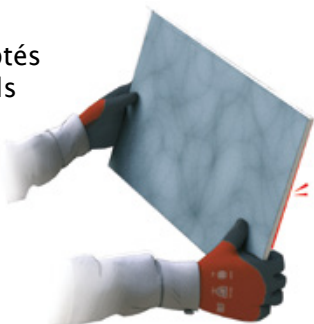


# Risque de coupure et d'éclat: je me protège



Je protège mon visage  
contre les projections  
de matériaux.

Je porte des gants adaptés  
pour l'utilisation d'outils  
à main (cutter)  
et la manipulation  
des morceaux  
de carrelage.



# Je limite les efforts physiques



Pour faciliter le déplacement des charges lourdes, j'utilise des équipements d'aide à la manutention adaptés et en bon état.



## → Pas d'obstacle sur mon chemin

Pour éviter de trébucher sur un obstacle, je maintiens le chantier propre, organisé et sécurisé.





# Risque électrique: je maîtrise

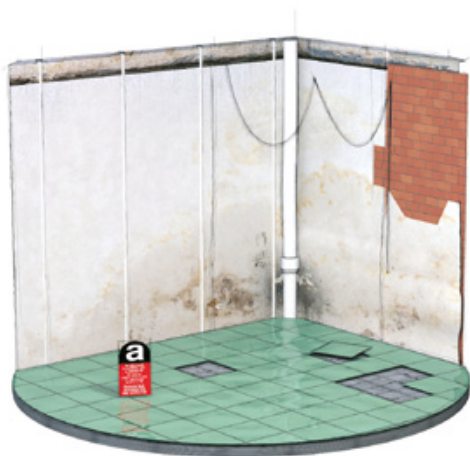
Habilitation  
électrique ✓



Je m'assure d'avoir l'habilitation électrique adaptée en fonction du travail à réaliser.  
Je travaille hors tension.

# Risque amiante: je prends mes précautions

Je m'informe sur la présence d'amiante (documents de repérage). J'interviens après avoir été formé et en adaptant ma façon de travailler : je protège les surfaces concernées, j'évite les émissions de poussières, je porte des équipements de protection, je gère correctement les déchets...



## Des déplacements routiers en toute sécurité



Je prépare chacun de mes déplacements. Je m'assure que le véhicule est en bon état et que mon chargement est correctement arrimé. Je respecte les règles de sécurité au volant (respect des limites de vitesse, interdiction de téléphoner au volant...).



Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

[www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris  
Tél. 01 40 44 30 00 • [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) • [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

**Édition INRS ED 6297**

2<sup>e</sup> édition • juin 2022 • 5 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2768-2 • © INRS  
Illustrations Jean-André Deledda • Graphisme Amélie Lemaire • Impression Corlet